



# PLANTONS LE DECOR A OULLINS-PIERRE-BÉNITE

## Végétaliser c'est permis

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN ARBRE

Je soussigné(e)

M.  Mme

Nom.....

Prénom.....

Domicilié(e).....

**Atteste que je suis bien l'acquéreur d'un arbre éligible à l'aide de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite.**

**Et je m'engage dans le délai de trois ans à compter de la signature de la convention de subvention :**

- à ne percevoir qu'une seule aide de la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite pour l'arbre, objet de la demande d'aide,
- à apporter la preuve à la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite, qui en ferait la demande, d'avoir acheté et planter l'arbre dans le jardin de ma propriété (ou location) Oullinoise, en pleine terre tel que défini dans la convention,

**Sanction en cas de détournement de la subvention :**

Le détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal ci-après reproduit.

*Article 314-1 : « l'abus de confiance est le fait par une personne de détourner au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende ».*

Fait à .....

Le .....

Signature